

La grève du 5 décembre et ses suites

L'IS FP (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP) appelle à une première journée de mobilisation le 5 décembre. L'intersyndicale Education (FSU, UNSA Education, CFDT EFRP, CGT Educ'action, SNALC et SUD Education) appelle clairement à la grève le 5 décembre.

Pour le SNES-FSU, il faut construire une riposte à la hauteur de la gravité du moment en réussissant un grand mouvement de grève pour nos salaires, nos conditions de travail et nos métiers, début décembre qui pourra s'inscrire dans la durée, donc sur plusieurs jours. Le 5/12 doit être un point de départ et pour cela c'est bien par la participation de chacun·e que le mouvement sera massif, pourra durer et gagner ! La grève du 5 décembre n'est pas une grève comme les autres au regard des enjeux pour l'avenir de nos métiers et du service public d'Education, mais aussi de par les suites que le SNES-FSU entend lui donner. Une journée de grève ne suffira pas. Le SNES-FSU est déterminé à construire les suites de la mobilisations, en les inscrivant dans la durée. Pour cela, la grève du 5 décembre doit être massive. Le SNES-FSU est prêt à appeler à la poursuite de la mobilisation y compris par de nouvelles journées de grève, en rebond rapide après celle du 5 décembre si le gouvernement ne répond aux messages passés à travers la mobilisation du 5 décembre.

Le SNES-FSU a réactivé son fonds de solidarité de type caisse de grève.

Jour de carence

Le calculateur de la FSU <https://www.snes.edu/agissons/outils/calculateur-arrets-maladie-combien-vont-vous-couter-les-mesures-kasbarian/>

Les mesures Kasbarian vont contribuer à appauvrir les fonctionnaires !

Les chiffres du prétendu absentéisme

Les fonctionnaires sont plus absents que dans le privé ?

Les fonctionnaires seraient plus absents que dans le privé ne cesse de répéter Guillaume Kasbarian, convoquant ici l'étude de l'IGAS parue cet été, là d'autres chiffres qu'il a pris le temps d'éplucher paraît-il. Et pourtant, les faits sont têtus :

Une étude de la DGAFP de 2019 donne des chiffres très clairs : les enseignant·es moins absent·es que dans le privé !

Part d'absence d'au moins un jour pour raison de santé sur une semaine :

Enseignants : 2,6%

Fonction publique d'Etat : 3,2%

Secteur privé : 3,9%

le rapport de l'IGAS paru cet été est sans appel :

en 2022, même après une hausse en raison du Covid, les fonctionnaires de l'Etat, hors enseignant·es, affichent toujours un nombre d'arrêts par agent·e inférieur au secteur privé (10,2 jours contre 11,6 jours dans le privé). Quant aux enseignant·es, en 2022, ils ont un nombre moyen d'absences pour raison de santé identique à celui des salarié·es du privé (11,6 jours).

Quant au rapport de la DGAFP de novembre 2023, il confirme ces tendances :

en 2023, nombre de jours d'absences pour raison de santé

pour les profs : 9,3 jours

privé : 10,3 jours

Les mesures Kasbarian sont donc des mesures punitives comme si les fonctionnaires étaient coupables d'être malades. Ces mesures vont pénaliser les agent·es, en particulier les femmes, plus

exposées que les hommes et qui vont donc subir davantage les conséquences des jours de carence et de la baisse de l'indemnisation.

Rémunération

Sur les salaires :

Pour la FSU et ses syndicats, les mesures salariales des deux dernières années ne peuvent être considérées comme solde de tout compte puisqu'elles ne compensent pas les 10,4 % d'inflation cumulée des années 2022 et 2023. Quand l'indice des prix à la consommation, (hors tabac) a progressé de 44 %, le point d'indice n'a augmenté que de 12 %. Et si l'inflation ne fait plus la Une des journaux, elle est toujours présente (+ 1,7 % depuis début 2024). Ainsi, en septembre 2024, un·e enseignant·e ou CPE au 8e échelon de la classe normale gagnerait 650 euros net mensuel de plus si son indice avait suivi l'inflation depuis 2002. Au 2e échelon de la hors-classe, ce serait 721 euros.

Il faut aujourd'hui 17 ans pour gagner 400 euros de plus.

Pour le SNES-FSU, le dossier des rémunérations ne peut être clos !

Le SNES-FSU revendiquent un mécanisme de rattrapage du point d'indice calculé à partir de la perte de pouvoir d'achat que les personnels ont subi depuis 2010. C'est une augmentation de plus de 15 % du point d'indice qu'il faudra pour compenser cette perte depuis 14 ans

Le SNES-FSU revendique également une accélération de la carrière qui doit se réaliser, sans obstacle, sur les 3 grades actuels afin d'atteindre l'indice sommital de la classe exceptionnelle .

La grille indiciaire de l'agrégation, revalorisée selon les principes ci-dessus, devrait devenir à terme la grille de référence dans le second degré.

En vue d'une « carrière parcourue sans obstacle de grade », une première étape consisterait à fusionner la classe normale et la hors-classe dans un nouveau grade de onze échelons, ce qui permettrait d'accroître le traitement des débuts de carrière et d'accélérer l'avancement sur les deux premiers tiers de la carrière. Les ratios de promotion à la classe exceptionnelle pour les corps du second degré devraient être portés à 29 % et un barème devrait être rétabli, permettant de prendre en compte toutes les situations, dont l'éducation prioritaire et les fins de carrière et de permettre à toutes et tous d'atteindre le grade avant le départ à la retraite. Le 7^o échelon de la hors-classe des professeur·es certifié·es, CPE et PSYEN devraient être porté à l'indice majoré 835. Professeur·es agrégé·es et professeur·es de chaires supérieures devraient finir leur carrière à la hors-échelle B bis (indice 1129) plutôt qu'à la hors-échelle lettre HEB 3 (indice majoré 1072). L'effectif du corps des professeur·es de chaires supérieures devrait doubler pour permettre à tous les enseignant·es affecté·es en classe préparatoire et DCG d'y accéder.

Rentrée 2025

L'annonce des suppressions d'emplois dans l'Education nationale a été brutale et a fait l'effet d'une douche froide : 4 000 suppressions d'emplois d'enseignants dans le 1^{er} et le 2^d degré à la rentrée 2025. L'Education nationale est le plus gros contributeur des suppressions d'emplois de fonctionnaires prévus dans le budget 2025 et paye donc un lourd tribut à cette politique d'austérité. Le gouvernement affirme qu'il supprime des postes d'enseignant·es car il y a moins d'élèves. Mais il en supprimait aussi dans le 2^d degré quand il y avait plus d'élèves : ainsi entre 2018 et 2023 : les collèges et les lycées publics ont perdu 8 865 postes de professeurs alors même qu'ils accueillent 7 441 élèves supplémentaires.

Il faudrait 10 617 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, 45 257 pour retrouver celui de 2006. Ce n'est donc pas la démographie qui guide les décisions gouvernementales mais des choix politiques : faire des économies sur les dos des élèves, des personnels et d'une École déjà dans une crise profonde. La France a les classes les plus chargées d'Europe au niveau collège, les classes à 35 élèves ou plus sont nombreuses. S'il est vrai que le nombre d'élèves va progressivement diminuer dans les années à venir, cette baisse, conjuguée à une politique

volontariste de créations d'emplois doit permettre d'améliorer significativement les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

Annulation fort probable de l'arrêté sur les groupes des niveaux

Suite au recours du SNES-FSU, la décision du rapporteur auprès du Conseil d'État qui s'est prononcé pour annuler l'arrêté qui organise les groupes de niveau en français et mathématiques en Sixième et Cinquième, est une première victoire pour la profession. Il confirme la fragilité juridique et donc politique du « Choc des savoirs ». S'entêter dans la poursuite de cette politique, à travers un Acte 2 du « Choc des savoirs » qui s'inscrit dans la lignée d'un l'Acte 1 fragilisé et contesté, serait irresponsable. Le SNES-FSU maintient sa demande d'abrogation de toutes les mesures de cette réforme. Dès maintenant, le SNES-FSU appelle aussi la profession à s'emparer de cette décision pour exiger des améliorations immédiates là où ce sera possible. Cette décision démontre la capacité du SNES à lutter et mobiliser sur tous les tableaux.

Choc des savoirs

La ministre a annoncé un Acte 2 du Choc des savoirs, or l'École n'a pas besoin d'un Acte 2, ni même d'un Acte 1. Selon l'enquête du SNES-FSU (plus de 1700 réponses), parmi les collègues qui subissent l'application stricte de la réforme, plus des trois quarts dénoncent une augmentation de la charge de travail quand l'exercice du métier est déjà éprouvant dans des classes surchargées et sans moyen spécifique pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. En confirmant que le DNB serait à terme un examen d'entrée au lycée, la ministre amorce une fin de scolarité obligatoire à 15 ans, des sorties précoces sans diplôme et un contrat de travail pour tout avenir avec le recours forcé à l'apprentissage. Le SNES-FSU défend une École publique ambitieuse pour l'ensemble des élèves qui les porte au plus haut niveau de formation et de qualification avec un accès le plus large possible à l'enseignement supérieur.

Pour le SNES-FSU, l'École publique n'a pas besoin de ce prétendu « Choc des savoirs » qui doit être abrogé, mais d'un choc des salaires et des moyens. Les personnels doivent être revalorisés et leur professionnalité respectée.

Plus d'infos <https://www.snes.edu/article/communiqués/communiqué-de-presse-2/>

Lycée

Près d'un an après l'annonce initiale du « Choc des savoirs », la ministre a repris à son compte le principe d'une épreuve anticipée de mathématiques en juin 2026 pour l'ensemble des élèves de Première générale et technologique, des élèves actuellement en Seconde. Le SNES-FSU n'en est pas demandeur car il revendique un enseignement de mathématiques pour toutes et tous en Terminale que pourrait contredire une telle épreuve (46% des élèves de Seconde poursuivant en voie générale n'ont pas un enseignement complet de mathématiques jusqu'au bac, contre 14% avant la réforme). Une telle épreuve ne manquera pas d'être instrumentalisée dans Parcoursup pour discriminer les élèves et mesurer d'éventuels décalages avec les notes de contrôle continu permettant un tri des lycées.

Nouveaux Programmes

L'acte 2 du « Choc des savoirs » s'accompagne des réécritures des programmes de mathématiques et français, adaptés à un nouveau socle, pour le cycle 3 à la rentrée 2025, et pour le cycle 4 à la rentrée 2026. Les programmes de LVE seront aussi revus en Sixième et sur les trois années du lycée à rentrée 2025, puis pour le cycle 4 à la rentrée 2026. Le ministère n'évoque pas les autres disciplines du cycle 4 mais l'écriture ou la relecture des programmes est pourtant toujours en cours pour une application *a priori* à la rentrée 2027. En mathématiques au lycée, une révision était aussi initialement prévue dans le cadre de l'épreuve anticipée à venir, elle n'est plus évoquée. Le SNES-FSU exige un bilan des programmes actuels, comme il le porte déjà en lycée, et la consultation des enseignant·es sur les projets de programmes. Ces nouveaux programmes ne doivent pas se déployer simultanément sur plusieurs niveaux du collège ou du lycée.